

Note à l'attention des candidats

CAP Accompagnant éducatif petite enfance
Session 2023

(Modalités : Epreuves Ponctuelles Terminales)

Cette note concerne les candidats suivants :

- CANDIDAT RELEVANT D'UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS CONTRAT**
CANDIDAT RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE
CANDIDAT RELEVANT D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS NON HABILITE (CFA)
CANDIDAT EN FORMATION CONTINUE (HORS GRETA)
CANDIDAT INDIVIDUEL

L'arrêté du 30 novembre 2020 porte création du CAP Accompagnant éducatif petite Enfance. Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite Enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel, dispense d'épreuves...) sont précisées par cet arrêté.

Vous pouvez consulter ces informations à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042657943>

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=IAHtqn3D4EKTahYWSsJsVpH5qQ1QTg2VZoj1b1RFD7U=>

1- LA REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU AUX EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Le référentiel du CAP AEPE précise les contextes, établissements et services d'accueil de la petite enfance, ainsi que l'âge du public sur lequel portent les activités conduites pour présenter les épreuves du CAP AEPE.

Point important pour l'épreuve professionnelle EP1 :

Une PFMP ou une expérience professionnelle est **exigée** auprès d'enfants de zéro à moins de trois ans. Il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de ses compétences et savoirs, en particulier en direction de jeunes enfants de zéro à moins de trois ans.

1.1 Durée des périodes de formation en milieu professionnel ou des expériences professionnelles pour présenter les épreuves EP1, EP2 et EP3

La durée totale des stages ou de l'expérience professionnelle obligatoires est d'**au minimum 14 semaines (32 heures hebdomadaires), soit 448 heures.**

Les PFMP peuvent être consécutives ou non et doivent être postérieures au **1^{er} janvier 2020.**

SITUATION DU CANDIDAT	DURÉE A EFFECTUER	DOCUMENTS À PRODUIRE
Candidat SANS expérience professionnelle	14 semaines de stage ou 448h dans 2 lieux ou 2 structures différents ne présentant pas les mêmes caractéristiques Une partie doit obligatoirement être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans.	Annexe 1 L'annexe 1 doit être imprimée, complétée, signée <i>avec l'ensemble des justificatifs.</i>
Candidat AVEC expérience professionnelle	14 semaines ou 448h Une partie doit obligatoirement être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans.	Annexe 2 L'annexe 2 doit être imprimée, complétée, signée <i>avec l'ensemble des justificatifs.</i>
Candidat AVEC DISPENSE(S) aux épreuves professionnelles EP1-EP2-EP3	5 semaines par épreuve ou 160 h à présenter	Annexe 3 L'annexe 3 doit être imprimée, complétée, signée <i>avec l'ensemble des justificatifs.</i>

1.2 Lieu des périodes de formation en milieu professionnel ou des expériences professionnelles (voir note Alex)

Les candidats doivent **obligatoirement** réaliser les PFMP (stages) et/ou l'expérience professionnelle dans **2 secteurs d'activité complémentaires** :

- 1 période auprès d'enfants de **moins de 3 ans**
 - en **EAJE** (établissement d'accueil de jeunes enfants) : crèches collectives, crèches familiales et parentales ou d'entreprise, haltes garderies, structures multi-accueils, jardins d'enfants
 - et/ou chez un **AMA** Assistant(e) maternel(e) agréé(e) : Accueil à domicile ou dans une **MAM** : Maison d'assistant(e) maternel(le) ¹
 - et/ou dans un **SAP** (*organisme de services à la personne à domicile*) : Organisme **agréé** proposant de la garde d'enfants de **moins de 3 ans**²

- 1 période dans une structure **collective** accueillant des enfants de **moins de 6 ans**
 - en **école maternelle**
 - et/ou en **EAJE** (*établissement d'accueil de jeunes enfants*)
 - et/ou en **ACM** (*accueil collectifs de mineurs*) : centre ou colonie de vacances, centre de loisirs, centre aéré...

Une **durée minimale** de stage dans chaque secteur **n'est pas imposée** mais le candidat doit s'assurer que les compétences acquises lui permettent de présenter les épreuves.

Conseil : Pour une bonne préparation des épreuves, il est **fortement conseillé** d'effectuer **3 semaines minimum** (soit 96h) auprès des **moins de trois ans** et **3 semaines minimum** (soit 96h) en **accueil collectif**.

¹ Il doit être titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 5 (anciennement III) ou est titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe V « Dispenses d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 29/03/2019 permettant de demander une dispense.

² Le professionnel tuteur est titulaire du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance ou il est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance.

Transmission des pièces justificatives relatives aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et/ou à l'expérience professionnelle

Le candidat envoie, par courrier **recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), l'annexe correspondant à sa situation dûment complétée (sans rature, ni surcharge) **accompagnée des pièces justificatives**, pour **le mercredi 22 mars 2023**.

Pour les candidats du 04 et du 05 Lycée BEAU DE ROCHAS	Pour les candidats du 13 Lycée PASTRÉ - GRANDE BASTIDE	Pour les candidats du 84 Lycée VICTOR HUGO
Lycée BEAU DE ROCHAS (A l'attention du DDFPT) 10 Avenue du général Leclerc 04000 Digne-les-Bains	Lycée PASTRÉ – GRANDE BASTIDE (A l'attention du DDFPT) 32 Traverse Pastré 13009 Marseille	Lycée VICTOR HUGO (A l'attention du DDFPT) 139 Avenue Victor Hugo 84200 Carpentras

En l'absence de l'annexe 1, 2 ou 3 dûment complétée et des attestations de PFMP ou d'expérience professionnelle (modèle en annexe 4) conformes aux exigences des épreuves fournies à la **date du 22 mars 2023**, **le candidat ne sera pas autorisé à se présenter aux épreuves EP1, EP2 et EP3 ; et il se verra attribuer la note zéro.**

Les PFMP doivent donc être impérativement achevées pour la mi-mars 2023.

Si une PFMP (convention signée) ou une expérience professionnelle (contrat de travail signé) est engagée au moment du dépôt du dossier, celui-ci sera néanmoins examiné. Merci de joindre les justificatifs.

La DIEC prendra contact avec le candidat à l'issue du stage ou de l'expérience pour vérification de la durée effective des semaines réalisées.

2 - L'EVALUATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL

Pour obtenir le domaine professionnel, le candidat doit avoir une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

2.1. L'épreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant » - coef. 7

2.1.1. Accompagner le développement du jeune enfant – coef. 6

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée ;
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné ;
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant ;
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages ;
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Le candidat présente **deux fiches** : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Les deux fiches présentent :

- Le contexte d'intervention ;
- La description des activités.

Il s'agira en particulier de présenter les activités conduites auprès d'enfants de zéro à moins de 3 ans.

Présentation des deux fiches relatives à l'épreuve EP1

Les nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche.

Des modèles d'en-tête de fiches sont jointes en **annexe 5**.

Fiche 1 : réalisation d'un soin quotidien (1 page maximum sans annexe, soit 1 page A4 recto)

Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages (1 page maximum sans annexe, soit 1 page A4 recto)

Le candidat devra se présenter avec trois exemplaires de ses fiches le jour de l'épreuve.

En l'absence de l'ensemble des fiches et d'attestation de PFMP ou d'activité et expérience professionnelle, relative au contexte d'intervention auprès d'enfants de moins de 3 ans, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve EP1 et il se verra attribuer la note zéro.

2.1.2. Chef d'œuvre – coef. 1

UNIQUEMENT POUR les élèves et apprentis des établissements d'enseignement privés hors contrat et des centres d'apprentis non habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation.

Epreuve orale de 10 min (5 min de présentation et 5 min de questions devant une commission d'évaluation)

L'arrêté du 28 novembre 2019 définit modalités d'évaluation du chef-d'œuvre

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039663377>

2.2. L'épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif »

Epreuve écrite d'une durée d'1 h 30

Coef. 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement ;
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant ;
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant ;
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle.

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

2.3. L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes – Coef. 4

Temps de préparation éventuel : 1 h 30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action ;
- Négocier le cadre de l'accueil ;
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant ;
- Elaborer des repas.

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Le temps de préparation dans cette situation est de 1h30.

L'arrêté du 30 novembre 2020 prévoit la possibilité pour les assistants maternels agréés (AMA) et les employés à domicile de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte professionnel d'intervention du domicile.

Les AMA ou les employés à domicile qui ont fait le choix au moment de l'inscription de présenter un projet d'accueil réel devront apporter le jour de l'examen 3 exemplaires du projet.

A défaut, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et se verra attribuer la note zéro.



3 - DIPLOMES PERMETTANT DE BENEFICIER DE DISPENSES D'EPREUVES

3.1 Dispenses d'épreuves professionnelles

Arrêté du 30 novembre 2020

Seules les certifications et diplômes mentionnés sur la première ligne peuvent donner accès à dispenses.

Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel JEPS Animateur d'activités et de vie quotidienne (CP JEPS) à partir de 2000	Titre Assistant(e) de vie aux familles à partir de 2003	BEPA Services aux personnes à partir de 2013	CAP Services aux personnes et vente en espace rural à partir de 2017	BEP Accompagnement, soins et services à la personne à partir de 2013	Mention complémentaire Aide à domicile à partir de 2000
Ministère responsable de la certification	Sports	Emploi	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Education nationale et jeunesse	Education nationale et jeunesse
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant		Dispense	Dispense	Allègement (= réduction de la durée de formation)	Dispense	
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	Dispense				Dispense	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

3.2 Dispenses d'épreuves des domaines généraux et de l'EPS

Arrêté du 23 juin 2014

TITULAIRE DU DIPLOME Epreuves Dispensées du CAP	CAP Education Nationale maritime ou agricole	BEP Education Nationale, maritime ou agricole	BAC Professionnel	Baccalauréat ou DAEU ou examen spécial d'entrée à l'université	Diplôme ou titre enregistré au moins de niveau 4 de qualification dans le RNCP	Certification délivrée dans un état membre de l'union européenne * Classée au moins de niveau 4*
Français/histoire-géo/enseignement moral et civique	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
Maths et physique-chimie	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
Education physique et sportive	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
Prévention santé environnement	Dispense	Dispense	Dispense			

* Les certifications doivent être rédigées en français ou traduites par un traducteur assermenté et comprendre au moins une épreuve en langue française et une épreuve en langue vivante dans une langue autre que le français. Les candidats doivent justifier d'une qualification en langue française correspondant au niveau A 2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Les candidats individuels ou en formation continue peuvent, lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS.

4 - LE CALENDRIER DE DEROULEMENT DE LA SESSION 2023

22 mars 2023	<p>Dernier délai pour envoi de l'annexe 1, 2 ou 3 et les attestations d'expérience professionnelle (modèle annexe 4) (pour tous les candidats).</p> <p>Ces documents doivent être adressés aux centres suivants :</p>						
	<table border="1"> <tr> <td> <p>Pour les candidats du 04 et du 05 Lycée BEAU DE ROCHAS</p> </td> <td> <p>Pour les candidats du 13 Lycée PASTRÉ - GRANDE BASTIDE</p> </td> <td> <p>Pour les candidats du 84 Lycée VICTOR HUGO</p> </td> </tr> <tr> <td> <p>Lycée BEAU DE ROCHAS (A l'attention du DDFPT) 10 Avenue du général Leclerc 04000 Digne-les-Bains</p> </td> <td> <p>Lycée PASTRÉ – GRANDE BASTIDE (A l'attention du DDFPT) 32 Traverse Pastré 13009 Marseille</p> </td> <td> <p>Lycée VICTOR HUGO (A l'attention du DDFPT) 139 Avenue Victor Hugo 84200 Carpentras</p> </td> </tr> </table>	<p>Pour les candidats du 04 et du 05 Lycée BEAU DE ROCHAS</p>	<p>Pour les candidats du 13 Lycée PASTRÉ - GRANDE BASTIDE</p>	<p>Pour les candidats du 84 Lycée VICTOR HUGO</p>	<p>Lycée BEAU DE ROCHAS (A l'attention du DDFPT) 10 Avenue du général Leclerc 04000 Digne-les-Bains</p>	<p>Lycée PASTRÉ – GRANDE BASTIDE (A l'attention du DDFPT) 32 Traverse Pastré 13009 Marseille</p>	<p>Lycée VICTOR HUGO (A l'attention du DDFPT) 139 Avenue Victor Hugo 84200 Carpentras</p>
	<p>Pour les candidats du 04 et du 05 Lycée BEAU DE ROCHAS</p>	<p>Pour les candidats du 13 Lycée PASTRÉ - GRANDE BASTIDE</p>	<p>Pour les candidats du 84 Lycée VICTOR HUGO</p>				
<p>Lycée BEAU DE ROCHAS (A l'attention du DDFPT) 10 Avenue du général Leclerc 04000 Digne-les-Bains</p>	<p>Lycée PASTRÉ – GRANDE BASTIDE (A l'attention du DDFPT) 32 Traverse Pastré 13009 Marseille</p>	<p>Lycée VICTOR HUGO (A l'attention du DDFPT) 139 Avenue Victor Hugo 84200 Carpentras</p>					
<p><u>Passée cette date, les candidats n'ayant envoyé aucun document ne seront pas autorisés à passer les épreuves de l'examen et obtiendront la note zéro.</u> <u>Les stages et expériences professionnelles devront être terminés avant cette date</u></p> <p><i>Il est indispensable de conserver une copie des documents envoyés</i></p>							
Du 27 au 30 mars 2023	<p>Commission de conformité de l'expérience professionnelle</p> <p><i>En cas de dossier non conforme, les candidats seront informés par courrier.</i></p>						
Début- Mi avril 2023	<p>Les candidats doivent télécharger leur convocation sur leur compte personnel Cyclade.</p> <p><i>Penser à signaler les changements d'adresse postale</i></p>						
Fin mai et courant juin 2023	<p>Déroulement des épreuves professionnelles.</p> <p>Les 2 fiches à présenter pour l'EP1 sont à apporter le jour de l'épreuve en trois exemplaires. Vous devez utiliser les deux modèles de fiches figurant en annexe 5.</p> <p>Les assistants maternels et les gardes à domicile qui ont fait le choix à l'inscription de présenter <u>un projet d'accueil réel pour l'EP3</u> devront également apporter le jour de l'épreuve 3 exemplaires du projet.</p>						
Début juillet 2023	<p>Publication des résultats</p>						
Mi- juillet 2023	<p>Envoi du relevé de notes dans le compte personnel Cyclade du candidat.</p>						
Mi- octobre 2023	<p>Envoi du diplôme au domicile du candidat</p> <p><i>Penser à signaler les changements d'adresse</i></p>						

Annexe 1 - Candidats sans expérience professionnelle Récapitulatif des périodes de formation en milieu professionnel

Académie d'Aix-Marseille

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Epreuves ponctuelles 2023

Nom : Épouse : Prénom : Date de naissance :

Joindre impérativement les attestations de fin de stage. (modèle annexe 4)

A dupliquer si nécessaire

Nom et adresse de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans (cocher la case)	Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> <i>Organisme de services d'aide à la personne agréé</i> Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre des activités d'éveil <input type="checkbox"/> Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages <input type="checkbox"/> Elaboration des repas <input type="checkbox"/> Entretien du logement et des espaces	Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> <i>Organisme de services d'aide à la personne agréé</i> Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre des activités d'éveil <input type="checkbox"/> Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages <input type="checkbox"/> Elaboration des repas <input type="checkbox"/> Entretien du logement et des espaces	Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :
Nom et adresse de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans (cocher la case)	Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année
	Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i>	<input type="checkbox"/> Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels <input type="checkbox"/> Assistance pédagogique à l'enseignant <input type="checkbox"/> Activités de remise en état des matériels et des locaux	Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :
	Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i>	<input type="checkbox"/> Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels <input type="checkbox"/> Assistance pédagogique à l'enseignant <input type="checkbox"/> Activités de remise en état des matériels et des locaux	Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :
Total		

Cadre réservé au contrôle de conformité	OUI	NON
	Attestation de PFMP de 14 semaines minimum	
Attestation de PFMP auprès d'enfants de zéro à moins de 3 ans		

Pièces justificatives à joindre

Pour tous les candidats :

Attestations de PFMP à établir par la structure d'accueil **avec précision de l'âge des enfants** (OBLIGATOIREMENT une attestation par structure avec le nom de la structure, cachet et signature) (*modèle annexe 4*)

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental
- Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE.

OU

Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI « Dispense d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 30 novembre 2020 permettant de demander une dispense.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance ou du CAP AEPE **et**
- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

Académie d'Aix-Marseille

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Epreuves ponctuelles 2023

Nom : Épouse : Prénom : Date de naissance :

Joindre impérativement les certificats de travail.

A dupliquer si nécessaire

Nom et adresse de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans (cocher la case)	Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> <i>Organisme de services d'aide à la personne agréé</i> Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre des activités d'éveil <input type="checkbox"/> Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages <input type="checkbox"/> Elaboration des repas <input type="checkbox"/> Entretien du logement et des espaces	Du : au : temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel <input type="checkbox"/> Total en semaines : Nombre d'heures :
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> <i>Organisme de services d'aide à la personne agréé</i> Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre des activités d'éveil <input type="checkbox"/> Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages <input type="checkbox"/> Elaboration des repas <input type="checkbox"/> Entretien du logement et des espaces	Du : au : temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel <input type="checkbox"/> Total en semaines : Nombre d'heures :
Nom et adresse de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans (cocher la case)	Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année
	Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i>	<input type="checkbox"/> Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels <input type="checkbox"/> Assistance pédagogique à l'enseignant <input type="checkbox"/> Activités de remise en état des matériels et des locaux	Du : au : temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel <input type="checkbox"/> Total en semaines : Nombre d'heures :
	Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i>	<input type="checkbox"/> Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels <input type="checkbox"/> Assistance pédagogique à l'enseignant <input type="checkbox"/> Activités de remise en état des matériels et des locaux	Du : au : temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel <input type="checkbox"/> Total en semaines : Nombre d'heures :
Total		

Cadre réservé au contrôle de conformité

Certificat de travail de 14 semaines minimum

Certificat auprès d'enfants de zéro à moins de 3 ans

OUI	NON

Pièces justificatives à joindre

Pour tous les candidats :

- Certificat de travail de 14 semaines minimum **avec précision de l'âge de l'enfant ou des enfants accueillis** (les contrats de travail ne sont pas acceptés)
- Bulletins de salaire justifiant les heures effectuées

Pour l'**assistant(e) maternel(le) agréé(e)** :

- Copie de l'agrément délivré par le Conseil départemental
- Contrats d'accueil d'enfants précisant la période, le nombre d'heures et l'âge du ou des enfants accueillis
- Bulletins de salaire justifiant les heures effectuées

Pour les Contrats d'apprentissage avec un organisme de service à la personne offrant des prestations de gardes d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine de la petite enfance du maître d'apprentissage.

OU

- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

Pour les candidats devant compléter leur expérience par un STAGE :

- Attestations de PFMP à établir par la structure d'accueil (OBLIGATOIREMENT une attestation par structure avec le nom de la structure, cachet et signature) (*modèle annexe 4*)

Pour les candidats devant compléter leur expérience par un stage au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Attestations de PFMP à établir par la structure d'accueil (OBLIGATOIREMENT une attestation par structure avec le nom de la structure, cachet et signature) (*modèle annexe 4*)

ET

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental
- Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

- Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE.

OU

- Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI « Dispense d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 30 novembre 2020 permettant de demander une dispense.

Pour les candidats devant compléter leur expérience par un stage qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Attestations de PFMP à établir par la structure d'accueil (OBLIGATOIREMENT une attestation par structure avec le nom de la structure, cachet et signature) (*modèle annexe 4*)

ET

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance ou du CAP AEPE **et**
- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

- Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

Annexe 3 – Candidats dispensés Récapitulatif des périodes de formation en milieu professionnel **ou d'expérience**

Académie d'Aix-Marseille

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Epreuves ponctuelles 2023

Nom : Épouse : Prénom : Date de naissance :
 Dispensé de ou des épreuve(s) : EP1 EP2 EP3

Joindre impérativement les justificatifs

A dupliquer si nécessaire

Nom et adresse de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans (cocher la case)	Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> <i>Organisme de services d'aide à la personne agréé</i> Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre des activités d'éveil <input type="checkbox"/> Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages <input type="checkbox"/> Elaboration des repas <input type="checkbox"/> Entretien du logement et des espaces	Du : au : temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel <input type="checkbox"/> Total en semaines : Nombre d'heures :
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> <i>Organisme de services d'aide à la personne agréé</i> Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre des activités d'éveil <input type="checkbox"/> Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages <input type="checkbox"/> Elaboration des repas <input type="checkbox"/> Entretien du logement et des espaces	Du : au : temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel <input type="checkbox"/> Total en semaines : Nombre d'heures :
Nom et adresse de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans (cocher la case)	Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année
	Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i>	<input type="checkbox"/> Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels <input type="checkbox"/> Assistance pédagogique à l'enseignant <input type="checkbox"/> Activités de remise en état des matériels et des locaux	Du : au : temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel <input type="checkbox"/> Total en semaines : Nombre d'heures :
	Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i>	<input type="checkbox"/> Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels <input type="checkbox"/> Assistance pédagogique à l'enseignant <input type="checkbox"/> Activités de remise en état des matériels et des locaux	Du : au : temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel <input type="checkbox"/> Total en semaines : Nombre d'heures :
Total		

Cadre réservé au contrôle de conformité				
Attestation de PFMP ou d'expérience en lien avec la ou les dispenses	OUI	NON		
Attestation de PFMP ou d'expérience auprès d'enfants de zéro à moins de 3 ans pour EP1	OUI	NON		

Pièces justificatives à joindre

Pour les candidats ayant des dispenses d'épreuves car titulaire d'un diplôme ouvrant droit à dispense ou ayant déjà présenté la ou les épreuves professionnelles à une session antérieure :

Attestation de PFMP de 5 semaines par épreuve professionnelle à présenter **avec précision de l'âge des enfants** (attention, pour pouvoir présenter l'épreuve EP1, il est indispensable de justifier d'un stage auprès d'enfants de zéro à moins de trois ans)

ou

Attestations d'expérience **avec précision de l'âge des enfants** (certificat de travail, et bulletins de salaires s'il s'agit de particuliers employeurs (les contrats de travail ne sont pas acceptés).

Attention, pour pouvoir présenter l'épreuve EP1, il est indispensable de justifier d'une expérience auprès d'enfants de zéro à moins de trois ans

EN PLUS DES DOCUMENTS DEMANDES CI-DESSUS SELON LE LIEU DE VOTRE PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU DE VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE, FOURNIR :

Pour l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) :

- Copie de l'agrément délivré par le Conseil départemental
- Contrats d'accueil d'enfants précisant la période, le nombre d'heures et l'âge du ou des enfants accueillis
- Bulletins de salaire justifiant les heures effectuées

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental
- Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE.

OU

Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI « Dispense d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 30 novembre 2020 permettant de demander une dispense.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et
- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

ATTESTATION DE FIN DE STAGE OU D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

NOM de naissance : **EPOUSE** :
PRENOM : **NE(E) le** : __/__/____

Période de stage ou d'activité professionnelle	STRUCTURE/ EMPLOYEUR	Type de la STRUCTURE	Âges des enfants	Durée	
				Nombre de semaines :	Nombre d'heures travaillées sur la période :
du : __/__/__ au : __/__/__	Nom de la structure : _____ N°de SIRET : _____ Nom du responsable : _____ Fonction : _____	_____	_____	_____	_____

Descriptif des activités réalisées par le candidat

Cachet, date, et signature de la structure obligatoire



(1 page A4 Recto maximum sans annexe)

EP1 DU CAP AEPE SESSION 2023

Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien

Nom :
Nom usuel :

Prénom :

Numéro de candidat :



(1 page A4 Recto maximum sans annexe)

EP1 DU CAP AEPE SESSION 2023

Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

Nom :
Nom usuel :

Prénom :

Numéro de candidat :